

### **Recommandations importantes**

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef de bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

**A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.**

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **ACTE DE FRANCISATION**

et

## **TITRE DE NAVIGATION**

## **NAVIRE DE PLAISANCE**

**Identification du navire**

Nom du navire : TAGAN IV  
 N° de francisation (matricule) : DK421040801 (DK421)  
 N° d'immatriculation : SN D95968  
 Bureau de port d'attache : LES SABLES D OLLONNE BUREAU

**Caractéristiques du navire**

Type : SLOOP  
 Modèle : ARCHAMBAULT A31  
 Constructeur : ARCHAMBAULT SARL (86)  
 Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :  
 Navire modifié : oui  non   
 Modification effectuée par un particulier : oui  non   
 Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :  
 Année de construction : 2009  
 Numéro CIN : FR-ARC31009E909  
 Catégorie de conception : A  B  C  D   
 Longueur de coque : 9.55 mètres    Largeur de coque : 3.23 mètres  
 Nombre total de moteurs : 1

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance en CV administratifs	Nombre	Carburant
fixe	MANNI 2.14 DIESEL	N2.14 14 CV	KTB 09050581	10.3	1	1	

**Propriétaire(s)**

Raison sociale de la société : BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE  
 Adresse : ATLANTIQUE BAIL  
 1 RUE FRANCOISE SAGAN - SAINT-HERBLAIN  
 Code Postal : 44919 Ville : NANTES CEDEX 9

**Copropriétaire(s)**

Parts :

**Locataire(s)**

Raison sociale de la société : DYNABOAT

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à LES SABLES D OLLONNE BUREAU, le 18/03/2015

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects, Pour le préfet de département,

